SUPPLEMENT DE LA PANDORE *du 1er Janvier* 1836.

TOUS les grands éditeurs de grands papiers ont l'habitude de dire quelque chose d'agréable à leurs lecteurs le premier jour de l'an. Comme nous faisons cela toute l'année nous pourrons bien nous permettre de ne pas suivre leur exemple. D'ailleurs les tems sont peu favorables à la joie, et la première nouvelle que nous avons à inscrire sur nos tablettes c'est l'interdiction pour aliénation mentale de notre savant confrère le magnanime et poli Révérend Adam Thom. Nous considérons cet acte injuste ; c'est un véritable grief dont notre Chambre d'Assemblée devrait s'occuper sérieusement. Quoi envoyer ce grand homme sous la garde de deux corps renommés pour tout excepté leur sagesse ; confier la personne de ce Napoléon renversé non à un, mais à deux régimens de Hudson Lowe ! Et vous les supports de la bonne cause, qui a pu vous provoquer à un tel acte d'iniquité? L'Association Constitutionnelle a cessé d'exister par cet acte. Les Conseils que jusqu'à présent on considérait comme les guenilles du bon vieux tems se sont changés en bourreaux de tout ce qui appartient au tems vénérable de la perruque ! Dans quel tems vivons-nous, au milieu de quel peuple nous trouvons nous ! Le public clairvoyant en jugera après avoir lu les pièces de cet important procès que nous lui soumettons aujourd'hui. Quant à nous, plus de réserve ! Nous n'hésitons pas à déclarer que nous renonçons à la cause loyale, parce qu'elle a renoncé elle même à tout ce qui la rendait respectable et puissante ; elle a renié son corps et son âme en reniant l'incomparable Adam Thom, qui quoique dans les petites maisons n'en est pas moins le grand, le Révérend, le glorieux Adam Thom.

L'Association Constitutionnelle *vs.* Le Révérend Adam Thom.	Cour suprême de la république Française d'Amérique,

Présent l'honorable B. C. A. Sherbrooke.

LA PETITION.

A l'honorable B. C. A. Sherbrooke, Juge de la Cour suprême de la république Française d'Amérique,

Les humbles pétitionnaires soussignés membres de l'Association Constitutionnelle respectueusement exposent :

Que les tems sont durs, l'argent rare, et le Gouverneur un radical qui ne veut pas que le grand nombre paie pour le petit.

Que les dispositions peu amicales de l'Administration à l'égard des hommes de sang pur se sont assez manifestées en ce que ce Lord Gouverneur ne veut plus souffrir que la peau bien décorée d'un âne serve de mérite, de sorte que plusieurs honorables conseillers exécutifs, législatifs, auditeurs de patentes de terres, commissaires de Cours d'Echettes, et des adulateurs, flagorneurs, flatteurs et gens qui par leur naissance vivent de bassesses et de misères, n'ont plus la ration double et triple et l'augmentation de guerre en sus et seront dores-en-avant obligés de travailler pour manger selon l'adage de St. Paul qui dit ou pourrait dire : il n'y pas de four pour les fainéans.

Que S. E. au lieu de faire passer le trésor provincial parle canal ordinaire dans les goussets de qui de droit c'est-à-dire des dits fainéans, conseillers Exécutifs et Législatifs, auditeurs de patentes de terres, commissaires de Cours d'Echettes, adulateurs, flagorneurs, flatteurs et autres gens de haute et basse Cour qui ont tous besoin de payer des manches de hache et des batailleurs, a trouvé à propos d'accorder à cœur joie à l'Assemblée Provinciale les sommes nécessaires pour satisfaire les chiens de potence qui ont eu des réclamations à lui faire, sans seulement faire attention à la pétition à ce contraire de vos humbles pétionnaires, quoiqu'ils aient été reçus très affablement et on peut dire très cordialement de la haute commission d'enquête.

Que d'après tout ce que vos pétitionnaires voient, entendent et sentent, *id est* l'Assemblée bien reçue, ce que de droit les constitutionnels seuls devraient être, la déclaration formelle du Comte de Gosford de rendre justice à tout le monde pendant que vos humbles pétitionnaires seuls devraient être écoutés et choyés, et les diners que le dit Comte donne aux représentans du peuple au lieu de rôtir celui-ci au goût de vos pétitionnaires ;—ils doivent conclure que bientôt on se saisera de la première occasion, où ils voudraient employer leurs anciens alliés qui travaillent au canal et aux chantiers sur l'Ottawa, pour user mainte force et justice égale mais sévère envers eux ;

Que dans de pareilles circonstances il faut être ou traitre ou aliéné pour procurer un pareille occasion à ce radical lord ;

Que le Révérend Adam Thom ci-devant ministre, maitre d'école, écrivain et nommément auteur du poëme didactique de l'art du savoir vivre et du courage, nactif quelque part en Ecosse où l'on brasse de la bièrre et distille du whiskey fumé, n'a durant son séjour en cette province jamais montré la moindre passion violente excepté pour l'ale, le whiskey et le beafsteak, au contraire a toujours été reconnu pour un homme pacifique, vivant dans la crainte de Dieu et des pistolets, au point qu'il préféra être chassé du belliqueux beafsteak club plutôt que de tuer Samuel Revans qui lui offrait une partie de plaisir à la française.

Que depuis l'arrivée de Lord Gosford en cette Province il a d'abord donné plusieurs preuves d'aliénation mentale, qui de jour en jour a augmenté, jusqu'à ce qu'enfin elle a absolument pris un caractère prononcé de fureur, comme il appert par les affidavits ; que vos humbles pétitionnaires se seraient contentés de le confier à la charge de l'Hôpital Général des loyaux, si toutes les loges n'étaient pas occupés par les *loyaux* sujets et *vrais* Brétons ;

Que la démence du dit Révrérend Adam Thom a pris un caractère si inquiétant, que l'Empire c'est à dire vos humbles pétitionnaires sont en danger d'être poursuivis par le radical Lord à la tête du Gouvernement et même à avoir la tête tranchée s'ils en ont, car le dit Révérend Adam Thom a dans sa dite fureur soulevé ciel et terre, les loyaux fous et les fous loyaux pour bouleverser le Gouvernement du Roi tel

Que depuis l'arrivée de Lord Gosford en cette Province il a d'abord donné plusieurs

encolure. Il lui enjoignit alors de vilipender tous les radicaux du pays, et le valet du diable n'eut pas mieux fait. Il lança contre eux toutes les foudres de Billingsgate, et ne ménagea ni Baptiste, ni Pat ni Jonathan ni John Bull. Baptiste s'en moqua ; Jonathan bailla, et Pat le bâtonna : mais John Bull, de mauvaise humeur, lui demanda à douze pas compte de ses balivernes. Le révérend lui fit alors un sermon pathétique sur les funestes effets du salpêtre destructeur et lui prouva par bien des raisons et par l'exemple de son confrère *Sam* qu'il était bon de vivre. C'était la veille d'une réunion du beef'steake Club. Le révérend qui en était membre s'y rendit avec son appetit ordinaire, mais il fut éconduit par les enfans de Wallace qui avaient appris son sermon sur le salpêtre et les douceurs de la vie et qui avaient appelé cela *Couardise*. On assure que ce fut son estomac qui souffrit le plus de cet affront.

Sur ses entrefaites le Settler mourut d'inanition avec la célébrité du dit Charles Jemmy. Le révérend était un jour au grand air à contempler à jeun les beautés du firmament, quand Bubby Were passa et lui offrit la direction de son journal qu'il voulait dit il, rendre tout a fait militaire. A ces derniers mots le révérend fut saisi de transes et crut voir encore John Bull devant lui, mais se remettant un peu, il dit à son nouveau patron qu'il acceptait volontiers son offre, pourvu que ses devoirs se bornassent à *écrire* sur l'art militaire. La condition fut acceptée, et peu de jours après le Herald sortit en grand appareil de guerre.

Il fit un appel aux armes, évoqua les cendres des Wallace et des Bruce, fit des proclamations en vers et en prose, prescrivit des plans de bataille, &c &c. &c.

C'est alors que je m'apperçus qu'il était devenu fou. J'assemblai aussitôt le conseil législatif pour donner son avis sur l'expédience de lui nommer un curateur. La chambre déclara le conseil incompétent à donner son opinion dans cette occasion sur le principe qu'il existait une trop étroite sympathie entre le révérend et les conseillers, mais les juges prononcèrent en faveur du conseil législatif. Je fus alors élu curateur à la personne du dit Adam Thom, car j'ai déjà dit qu'il n'avait pas de biens.

Cependant ses écrits avaient tellement enflammé les sans culottes et les sans souliers qu'ils se réunirent au marché aux bêtes, lieu qu'il leur avait indiqué et qu'il avait appelé le berceau (the cradle) de la civilisation. Il s'échappa furieusement de ma garde et courut au lieu du ralliement. Il se gratta d'abord, puis cria, hurla, bava, écuma, et tous en agitant les drapeaux qui leur pendaient en lambeaux par derrière, s'écriaient : hurrah, hurrah, hurrah ! ! !

Il organisa un corps de Carabiniers, à condition qu'il fût exempté du service. Puis il prit le nom d'un général distingué dans la République Romaine, et c'est sous ce nom qu'il vient de livrer la 51ème bataille à Lord Gosford.

Craignant d'être responsable de ses extravagances, je l'ai laissé aux soins de l'association constitutionnelle.

Et le deposant dit qu'il en sait bien plus long, mais que, pour l'amour de la brièveté, il s'excuse de ne pas entrer dans de plus longs détails.

Flagellé devant nous sur une clôture à Kingston dans l'Océanie, ce 29 Décembre 2240. } COPLERTON.

JOSEPH SHOOTERS, J. P.

ROBERT BELIALSON D. M. professeur et accoucheur du grand collége de Coblerton demeurant en la rue du sang, ayant prêté serment sur le manifeste de M. Papineau, dépose et dit : qu'il a connu depuis longtemps le révérend Adam Thom et l'a toujours trouvé un homme pacifique et même timide. Que dernièrement il a été appelé par les parens et amis du dit Adam Thom pour l'examiner et décider de son état mental ; qu'il a d'abord examiné son thorax et ses poumons, et qu'il les a trouvés dans un état complet d'ossification, conséquence nécessaire d'une trop grande insufflation de l'air constitutionnel du Tattersal, où il était allé pour affaires de commerce. Quant au cœur le déposant n'a pu le découvrir dans cette cavité, qu'à la place il avait trouvé un beafsteak mal cuit traversé d'un canal de splitpeas dumplings ; ensuite le déposant aurait procédé à ouvrir l'abdomen. Que le premier objet qui s'est présenté à sa vue aurait été un estomac tout distendu de bierre tournée et de whiskey sulphurisé ; que quelque suspects que fussent ces symptomes il n'a pu y reconnaître qu'une terrible disposition vorace et l'altération adultérine des liqueurs par les marchands *de race pure.* Qu'après il examina les gros et les petits intestins et qu'il n'y trouva rien d'inconstitutionnel, si ce n'est 92 intussusceptions avec beaucoup de vent de rodomond ; que l'omentum avait une substance semblable à du parchemin sur lequel se dessinaient 800 petits marmousins. Le déposant dit deplus qu'il aurait continué l'autopsie jusque dans la cavité formée par les os iliaques et le sacrum où il aurait découvert un organe, qui chez les autres hommes se trouve dans le thorax. Cet organe qui était le cœur se trouvait formé d'un tissus de fibres extrêmement lâches. Que n'ayant là rien trouvé qui put constater l'aliénation mentale qu'on supposait chez le dit Adam Thom, le déposant s'est décidé à faire l'ouverture du crânium, et aurait trouvé dans la cavité célébrale au lieu de cervelle de petits garglions oblongs semblables à des manches de hache et à des bâtons de connétables. Pour la duremère, cette membrance était si faible qu'elle se lacéra sous les doigts, ce qui fait dire au déposant que le soleil de l'Amérique a du nécessairement produire des effets pernicieux sur le dit Adam Thom, qui explique à la fois son aliénation, mentale et sa fureur belliqueuse. Le déposant dit deplus qu'il serait dangéreux de laisser le dit révérend jouir librement de ses extrémités, [illegible] charger les carabines des 800 riflemen et bruler leurs favoris ou mettre le feu à l'office du Hérald, et quant à ses pieds le déposant affirme *secundum artem* qu'il ne lui serviront jamais à autre chose qu'à chercher le salut dans la fuite. Qu'autopsie faite, le déposant a par hasard jeté un regard sur la face du dit Adam Thom et a remarqué sur les joues des impressions digitales semblables à celles du poisson St. Pierre, ce qui l'a engagé a jeter également l'œil sur les parties postérieures, qui portaient des contusions dans lesquelles se trouvaient encore des fragmens de cuir à semelles. Et le déposant ne dit plus rien et a signé avec nous.

Affirmé devant moi a Gaspé,) ROBERT BELIALSON M. D.

Que depuis l'arrivée de Lord Gosford en cette Province il a d'abord donné plusieurs preuves d'aliénation mentale, qui de jour en jour a augmenté, jusqu'à ce qu'enfin elle a absolument pris un caractère prononcé de fureur, comme il appert par les affidavits ; que vos humbles pétitionnaires se seraient contentés de le confier à la charge de l'Hôpital Général des loyaux, si toutes les loges n'étaient pas occupés par les *loyaux* sujets et *vrais* Brétons ;

Que la démence du dit Révrérend Adam Thom a pris un caractère si inquiétant, que l'Empire c'est à dire vos humbles pétitionnaires sont en danger d'être poursuivis par le radical Lord à la tête du Gouvernement et même à avoir la tête tranchée s'ils en ont, car le dit Révérend Adam Thom a dans sa dite fureur soulevé ciel et terre, les loyaux fous et les fous loyaux pour bouleverser le Gouvernement du Roi tel qu'heureusement établi dans cette république lequel attentat serait attribué non au dit Adam Thom, mais à ses parens et amis loyaux, vos pétionnaires Constitutionnels.

Que vos pétitionnaires avaient fait nommer au dit Révérend Adam Thom un curateur en la personne du très honorable Peter Lord Cobierton, mais que celui-ci loin de faire son devoir l'a négligemment laissé échapper de sa garde, en sorte que vos humbles pétitionnaires se déchargent de toute responsabilité à l'égard des crimes et délits que leur dit parent le Révérend Adam Thom peut avoir commis depuis le commencement de sa démence, jusqu'à ce jour, sur le dit Très honorable Peter Lord Cobierton et de plus vos humbles pétitionnaires sont incapables de surveiller leur dit parent. Ce considérant vos humbles pétitionnaires prient Votre Honneur qu'il plaise ordonner une assemblée des parents et amis des Conseils Législatifs et Exécutif, aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un autre curateur au dit Révérend Adam Thom, et ferez justice.

AFFIDAVITS.

SIR GEORGE DREDGINGWHARF après serment prêté sur les 92 résolutions dépose et dit :

Qu'il connait depuis longtems le Révérend Adam Thom. Qu'il lui est absolument impossible de dire le lieu de sa naissance.... c'est à dire bien entendu le lieu de naissance du dit Adam Thom ; que le dit Adam Thom aurait jusqu'à présent montré les dispositions les plus pacifiques, mais qu'il est maintenant atteint d'une démence tout à fait extraordinaire, ne rêvant que guerres et combats, et ameutant les enfans et les gueux pour s'en faire suivre dans les rues et partout ailleurs où le porte sa folie ; qu'il s'entretient sans cesse de récits belliqueux, et qu'il dit même avoir formé le projet de renverser le gouvernement de Sa Majesté en cette République, et qu'il est saisi de frayeurs lorsque quelqu'un prononce le mot de gouverneur en chef ou république française devant lui. Qu'en outre des grands biens qu'il a prodigués depuis le commencement de sa folie, et en particulier de toute la fortune, toutes les richesses et toutes les lumières du pays dont l'Association Constitutionnelle l'avait fait dépositaire, il a déjà fait grand tort à son associé, la vente de l'onguent qu'ils débitent ne rapportant presque plus rien.

Que quoique le déposant eût dans l'origine suggéré les motifs dont s'étaie le dit Thom dans ses projets d'armement, ses violences sont ensuite devenues telles que le déposant s'est vu farcé de le renier par trois fois.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé,

GEORGE DREDGINGWHARF.

Affirmé devant moi,
à Montréal dans le Haut-
Canada, 26 Déc. 1835.

CHS. JEMMY, J. P.

PETER LORD COBLERTON, après serment prêté sur la *Banque du Peuple*, dépose et dit :

Qu'il connait depuis son enfance le Révérend Adam Thom, né dans les dépendan- Que le dit Adam Thom serait le fils ces du manoir du déposant près de Glasgow. Que le dit Adam Thom serait le fils d'un *joueur de violon* : qu'il aurait dans son enfance manifesté les dispositions les plus pasibles, au point qu'il serait même arrivé au déposant de lui donner de sévères coups de *savatte* dans la figure et que le dit Adam Thom n'aurait pas cherché à se venger. Que les parens du dit Adam Thom crurent alors qu'il ne ferait jamais un militaire, et qu'un ministère de paix et de charité conviendrait mieux à son caractère. Peu après il devint le Révérend Adam Thom. Son premier sermon débité dans un des faubourgs de Glasgow fut exclusivement en faveur de l'Eglise établie. Ses auditeurs le précipitèrent de la chaire avant qu'il fut rendu à la vie éternelle. Il chercha alors à répandre ses doctrines dans les montagnes de l'Ecosse, mais il prêcha dans le désert comme Mr. Sherbrooke en Parlement et ne fut pas compris mieux que lui. Il quitta alors son ingrate patrie pour venir en Canada, n'emportant avec lui que lui même. En arrivant il fit rencontre de M. Charles Jemmy, Avocat, qui, malgré les élections, n'avait pu sortir de l'obscurité où le retenait son ignorance et et ses réponses devant le comité de la Chambre des Communes. Il lui offrit ses services de prédicateur, de publiciste, de flagorneur, de calomniateur et d'acteur dans tous les rôles qu'il voudrait lui faire jouer, pourvu qu'il lui donnat à manger. Mr. Charles Jemmy crut trouver dans ce mannequin un sur moyen de parvenir à la célébrité et après lui avoir donné du whiskey, du pain et des culottes, il lui ordonna de publier un journal, dont il occuperait la plus grande partie des colonnes. De là l'origine du *Settler*, dont la dédicace fut faite au dit Charles Jemmey, comme suit :

Grantori liberali
Cherrique brandique, &c.

Le dit Charles Jemmy fut ravi de cette épigraphe, tout fier et tout surpris de comprendre le latin. Il prit grand soin du Révérend qui devient bientôt d'une riche

ce qu'enfin
ppert par les
e confier à la
s occupés par

si inquiétant,
'être poursui-
tête tranchée
oulevé ciel et
nt du Roi tel
ribué non au
nstitutionnels.
m un curateur
lui-ci loin de
porte que vos
d des crimes
ais depuis le
e Peter Lord
veiller leur dit
eur qu'il plaise
Exécutif, aux
évérend Adam

utions dépose

st absolument
du le lieu de
résent montré
l'une démence
ant les enfans
ù le porte sa
même avoir
République, et
erneur en chef
'il a prodigués
ne, toutes les
nnelle l'avait
onguent qu'ils

s'étale le dit
ues telles que

WHARF.

Peuple, dépose

les dépendan-
m serait le fils
spositions les
ner de sévères
cherché à se
erait jamais un
son caractère.
'ébité dans un
établie. Ses
e éternelle. Il
mais il prêcha
pris mieux que
ortant avec lui
, Avocat, qui,
on ignorance et
il lui offrit ses
ur et d'acteur
nnat à manger,
e parvenir à la
s, il lui ordonna
olonnes. De là
y, comme suit :

tout surpris de
ntôt d'une riche

révérend jouir librement de ses extrémités, ... qui ... se ... à ... charger les carabines des 800 riflemen et bruler leurs favoris ou mettre le feu à l'office du Hérald, et quant à ses pieds le déposant affirme *secundum artem* qu'il ne lui serviront jamais à autre chose qu'à chercher le salut dans la fuite. Qu'autopsie faite, le déposant a par hasard jeté un regard sur la face du dit Adam Thom et a remarqué sur les joues des impressions digitales semblables à celles du poisson St. Pierre, ce qui l'a engagé a jeter également l'œil sur les parties postérieures, qui portaient des contusions dans lesquelles se trouvaient encore des fragmens de cuir à semelles. Et le déposant ne dit plus rien et a signé avec nous.

ROBERT BELIALSON M. D.

Affirmé devant moi a Gaspé,
dans le Nouveau Brunswick
ce 26 Décembre 1835.

LEWIS HANGER'STEIN, J. P.

INTERROGATOIRES.

Le dit Révérend Adam Thom, interrogé par nous a répondu comme suit :—

Q. Comment vous appelez-vous ?
R. Jemmy craint d'être cassé, s'il m'en fournit toujours.
Q. De quel pays êtes-vous ?
R. Damned french dogs.
Q. Quel est votre métier ou profession ?
R. Arouse, Riflemen.
Q. De quelle religion êtes-vous ?
R. Murder, murder, Gray's Inn Square ! !
Q. Où demeurez-vous ?
R. Rue Percée, maison brulée, No. effacé, au coin de c'te borne qu'a donné un soufflet à ce chien,
Q. Quel âge avez vous?
R. God save the King.
Q. Etes-vous marié ?
R. Yes, Sir John Colborne.
Q. Depuis quand êtes-vous dans le pays ?
R. A parcel of slop sellers, what a shame !
Q. Avez vous des propriétés ?
R. Primum volumen coloni.
Q. Il parait que vous connaisisez le latin ?
R. Hurrah for the bonnets o'blue !
Q. Couvrez vous car il fait froid.
R. Kai su néphélê géréta Zeu,
Zeu pater, idêthên médéôn, Kudisthé, mégisthé !
Q. Je ne comprends pas cela : dans quelle langue parlez vous?
R. Voulez vous savoir l'histoire
De Manon Giroux :
Elle n'est pas à sa gloire
Mais dam ! voulez vous.
Q. M. le Révérend, on ne chante pas ici.
R. " Miserable fanatique."
Q. Comment vous insultez la Cour !!
R. Et Satan fuira dans ses cavernes avec les dominateurs des nations.
Q. Seriez vous Républicain ?
R. Quand on a tout perdu et qu'on n'a plus d'espoir, On prend l'devant d'sa chemise pour s'en faire un mouchoir.
Q. Etes-vous Tragedien ; vous récitez des vers?
R. Trente six sols le gallon. C'est pas cher.
Q. Consentez-vous à être interdit ?
R. Vous serez battu *en poussière* par les flots de la mer populaire,—les eaux boueuses du Mississipi ne peuvent se mêler aux eaux limpides de l'Ohio et la rose des vents ne frequente pas ces deux fleuves.—Vous ne connaissez pas le vrai point d'honneur: il ressemble aux gouts et les Carabaniers du Grand Lama le font consister à manger des pastilles composées de ses excrémens. Je ne suis pas de ces parvenus bretons qui arrivent ici comme des " chenilles rampantes" et qu'on voit se changer en " papillons brillans" ; les vagues écumantes, la foudre qui frappe les arbres les plus élevés, des vaisseaux hérissés de boulets qui ont moucheté les voiles en caractères *indébiles*,—au lieu de votre *naïveté* ;—*hear him*.
Q. Comme il a retenu les beautés de mes discours parlementaires ! Seriez vous Sténographe ?
R. Tremblez sur le siège du Juge Kerr : le règne du ridicule est toujours éphémère; vous serez remplacé par un patriote, un radical, un Baptiste............ ——Emmenez le, emmenez le, il est fou, je l'interdis.

ARRET.

Vû la récusation faite de notre personne dans la présente demande en interdiction par l'honorable Longacre Belvidère, faisant tant pour lui que pour le prévenu, avons renvoyé icelle et ordonné qu'il soit passé outre. Vû l'avis des parens et amis des Conseils Législatif et Exécutif, et ayant interrogé l'interdit comme appert au procès-verbal ci-dessus, ordonnons que le Conseil Législatif soit curateur onéreux au dit Révérend Adam Thom et le Conseil Exécutif son curateur honoraire.

Donné à Québec dans la Province du Nouveau-Brunswick ce 9e Décembre 2999

—